



## République et canton de Genève

### Commune de Cartigny

Dans sa séance du 21 février 2017, le Conseil municipal a pris la délibération suivante :

**Délibération relative à un crédit d'étude et réalisation de travaux de reconstruction du réseau d'assainissement tels que définis par le PGEE pour la mise en séparatif du village de Cartigny et du hameau de La Petite-Grave pour un montant de 3'650'080 F.**

Le Conseil municipal décide par 8 voix, soit à l'unanimité :

1. D'accepter l'étude et la réalisation des travaux de reconstruction du réseau d'assainissement tels que définis par le PGEE pour la mise en séparatif du village de Cartigny et du hameau de La Petite-Grave.
2. D'ouvrir à cet effet au Maire un crédit de 3'650'080 F destiné à financer cette étude et ces travaux.
3. De comptabiliser cette dépense dans le compte des investissements, sous la rubrique no. 71.501, puis de la porter à l'actif du bilan dans le patrimoine administratif.
4. D'amortir cette dépense de 3'650'080 F, à laquelle il y a lieu d'ajouter le crédit d'étude voté le 12.12.2016 de 284'000 F, de déduire le prélèvement de 5'561.10 F sur le compte « taxes d'écoulement » auprès de l'Etat de Genève, soit un montant total net de 3'928.518.90 F qui sera amorti au budget de fonctionnement sous rubrique no. 71.331 du montant des loyers versés par le Fonds intercommunal d'assainissement conformément à la loi sur les eaux, qui seront comptabilisés annuellement dans le compte de fonctionnement sous la rubrique no. 71.452.
5. D'autoriser le Maire à contracter, si nécessaire, un emprunt auprès des établissements de crédit de son choix à concurrence de 3'650'080 F afin de permettre l'exécution de cette étude et des travaux.

**Dernier jour du délai référendaire : 10 avril 2017**

Art. 25, al. 5 de la loi sur l'administration des communes – seuls des procès-verbaux dûment approuvés peuvent être communiqués au public en application de la loi sur l'information au public et à l'accès aux documents du 5 octobre 2001.

Cartigny, le 1<sup>er</sup> mars 2017

La présidente :

Isabelle Dubouloz